

Délibération du conseil municipal

du 27 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 27 février à 18h30 le conseil municipal de Ménesqueville, légalement convoqué, en session ordinaire, s'est réuni en salle de conseil, sous la présidence de Monsieur CAHAGNE Dominique, le maire.

Présents : Messieurs CAHAGNE Dominique, BRIDONNEAU Alain, FOURE Cyrille, LEBEL Jean-Claude, LELIEVRE Olivier, PERIER Cédric, PICARD Bastien et Mesdames FERET Béatrice, STALIN Samya.

Nombre de membres :

en exercice	10
présents	9
votants	9

Absente : Madame LETAILLEUR Catherine

Secrétaire de séance : Monsieur PICARD Bastien

CESSION DE TERRAIN de Monsieur BRIFFAUD à la Commune de Ménesqueville : parcelles supplémentaires A-1077-1079

Suite à la délibération 2023/32 prise le 26 septembre 2023, concernant la cession de la parcelle A-834 de Monsieur BRIFFAUD Francis à la commune de Ménesqueville.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la reprise des excédents du lot situés : ruelle au Coq et route de Mortemer pour un éventuel élargissement de la voirie, suite au découpage du géomètre.

Ces parcelles étant identifiées A-1077 et A-1079.

Dans le cadre de cette cession, lot 7 et les parcelles A-1077 et A-1079, la commune s'engage à régler :

- Les frais de division relatif à la création du lot N°7 et la reprise des parcelles A-1077 et A-1079.
- Les frais d'acte chez le notaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Dominique CAHAGNE



Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le
ID : 027-212703961-20240227-07-DE